

CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE METZ

REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 25 octobre 2012

DCM N° 12-10-09

Objet : Attribution de subventions à diverses associations socio-éducatives.

Rapporteur : M. SCUDERI, Adjoint au Maire

1. Subvention pour l'acquisition de matériel pédagogique

Dans le cadre du soutien apporté par la Ville de Metz à la vie associative, il est proposé d'accorder des aides en investissement pour renouveler du matériel obsolète ou acquérir de nouveaux matériels nécessaires au développement des activités. Ces subventions concernent : le remplacement du lave-vaisselle pour l'Association de Gestion du Centre Socioculturel de la Corchade, l'aménagement d'un espace numérique pour le Centre Culturel d'Anatolie, l'acquisition d'un nouveau logiciel pour le site internet du CRI-BIJ, l'acquisition de mobilier pour l'Interassociation de Gestion des Centres Socioculturels de la Grange-aux-Bois, l'acquisition de matériel de projection pour la COJFA (Cogestion-Jeunesse-Familles), l'acquisition d'équipement de cuisine et de matériels pédagogiques pour l'Association pour le Développement des Actions Culturelles et Sociales de Bellecroix (A.D.A.C.S.), l'acquisition de mobiliers et de matériels informatique pour la MJC de Metz Borny.

Les subventions accordées, d'un montant total de **19 397 €**, représentent une prise en charge à hauteur de 20 % du coût du matériel. Plusieurs projets bénéficient d'un co-financement de la part de la Caisse d'Allocations Familiales de la Moselle et du Conseil Général.

2. Aide aux familles pour les Accueils Collectifs de Mineurs

Dans le cadre de sa politique en matière de Jeunesse, la Ville de Metz a décidé en 2008 d'attribuer une participation financière de 1,50 € par jour, sans condition de revenu, pour chaque enfant messin participant à un séjour ou un accueil collectif de mineurs au cours des vacances scolaires. Cette participation est directement déduite aux familles par l'association organisatrice.

Pour la saison 2011/2012, une enveloppe estimative destinée à financer cette participation, pour les accueils réalisés d'octobre 2011 à août 2012, a été attribuée à certaines associations en début d'année dans le cadre du conventionnement. Cette somme est réévaluée en fin d'année pour les associations qui ont accueilli un nombre plus important d'enfants. Les associations non conventionnées sont quant à elles subventionnées en une seule fois.

Ainsi, ce sont au total **39 898** journées d'accueil qui ont été réalisées. Compte tenu de l'avance attribuée dans le cadre du conventionnement, le solde à verser est de **12 492 €**.

3. Association pour les Gens du Voyage (AGV)

L'association pour les Gens du Voyage, créée en 2001, œuvre pour des solutions relatives au stationnement des gens du voyage sur l'ensemble du département et développe des actions de sensibilisation à la culture tsigane. L'association gère un local, sur le secteur Han-naux/Frécot/Barral qui sert de lieu d'accueil et de convivialité pour toutes les familles et associations du quartier. L'association AGV organise également des rencontres festives, des repas culturels où les familles peuvent mettre en valeur le savoir-faire de leur culture d'origine. Il est proposé d'attribuer à l'association une subvention de fonctionnement de **1400€**.

4. Projet d'animation en milieu hospitalier

L'Association pour la Promotion du Sport chez l'Enfant Malade (APSEM) est une association dont l'objectif est le mieux être psychologique chez l'enfant malade. Elle met en œuvre un projet d'animation innovant qui utilise le jeu vidéo comme support virtuel au développement de l'activité physique comme source de bien être, de lien social entre enfants, équipe médicale et famille, alors même que le mouvement et la gestuelle chez l'enfant sont réduits. L'hôpital pour enfants de Nancy Brabois, qui draine des enfants sur un territoire élargi dans le sillon Lorrain, est le support de cette action. 8000 € sont nécessaires pour démarrer ce projet afin d'acquérir le matériel nécessaire ; les Villes de Nancy et Thionville répondent favorablement à cette initiative pour des montants respectifs de 500 et 1000 €. Il est proposé de financer ce projet à la hauteur de l'aide souhaitée, soit **1 000 €**.

5. Régularisation

Une subvention de 3 119 € a été accordée à l'association Tous Branchés.com pour l'organisation de divers ateliers dans le cadre de l'animation estivale par le Conseil Municipal lors de sa séance du 31 mai 2012. Deux ateliers supplémentaires ayant été organisés pour les 10 – 16 ans, il est proposé d'augmenter la subvention initiale de **611 €**. La dépense est couverte par les crédits non versés pour les animations annulées par certains clubs après avoir rencontré des problèmes d'encadrement.

Par ailleurs, le festival « Place à la Rue », dont la première édition s'est tenue le samedi 12 mai 2012 à Metz, a été le fruit du travail des associations du collectif des Energies Urbaines. La région Lorraine a accepté d'être partenaire de l'évènement en accordant aux associations une subvention de 4 000 €. Toutefois, celle-ci a été versée à la Ville de Metz. C'est pourquoi il est désormais nécessaire de la reverser celle-ci à l'association qui a engagé les dépenses afférentes. C'est à ce titre qu'il est proposé d'attribuer une subvention de **4 000 €** à l'association Pushing.

En conséquence, la délibération suivante est soumise à l'approbation du Conseil Municipal :

LE CONSEIL MUNICIPAL

Les Commissions compétentes entendues,

Considérant le soutien apporté aux initiatives favorisant l'animation des quartiers et la promotion des valeurs de partage et de solidarité,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

DECIDE :

- D'ATTRIBUER les subventions suivantes aux associations ci-dessous mentionnées :

1. Au titre de l'achat de matériels pédagogiques : 19 397 €

- Association Cogestion Jeunesse Famille (COJFA),	1 600 €
- Association de Gestion du Centre Socioculturel de la Corchade (AGEC)	1 793 €
- Centre de Renseignement et d'Information – Bureau Information Jeunesse (CRI-BIJ),	5 934 €
- Inter-association de Gestion des Centres Sociaux de la Grange aux Bois (IGCS GAB)	3 469 €
- Association pour le Développement d'Actions Culturelles et Sociales de Bellecroix (ADACS)	4 241 €
- Centre Culturel ANATOLIE	1 277 €
- MJC Borny	1 083 €

2. Aide aux familles pour les Accueils Collectifs de Mineurs : **12 492 €**

- Association Du Côté Des Loisirs	8175,00 €
- Association Carrefour Metz	1891,50 €
- Association Action pour la Jeunesse, l'enfance et la Famille	262,50 €
- Le Centre Culturel d'Anatolie	510,00 €
- Association Franco-Asiatique	1498,50 €
- Maison de la Culture et des Loisirs de Metz	154,50 €

3. Association pour les Gens du Voyage (AGV) : 1 400 €

4. Association pour la Promotion du Sport chez l'Enfant Malade (APSEM) 1000 €

5. Animation estivale : Association Tous Branchés.com **611 €**
Festival des Cultures Urbaines : Association Pushing **4 000 €**

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous documents et pièces connexes à cette affaire et notamment les lettres de notification portant rappel de l'objet de la subvention, de ses conditions d'utilisation ainsi que de la faculté pour la Ville de Metz d'en recouvrer tout ou partie, en cas de non-respect de son affectation ou de non réalisation du projet.

La dépense totale s'élève à **38 900 €**. Les crédits sont inscrits au budget de l'exercice en cours.

Vu et présenté pour enrôlement,
Signé :

L'Adjoint Délégué :

Thomas SCUDERI

Service à l'origine de la DCM : Service Animation, jeunesse, éducation populaire, vie étudiante.

Commissions : JEUNESSE et FINANCES.

Référence nomenclature «ACTES» : 7.5

Séance ouverte à 18h00 sous la Présidence de M. Dominique GROS, Maire de Metz,

Nombre de membres élus au Conseil Municipal : 55 dont 55 sont encore en fonction à la date de la délibération.

Membres assistant à la séance : 40

Absents : 15

Dont excusés : 6

Décision : ADOPTEE A L'UNANIMITE